

Adeline COLIN

Accompagnement et Conseils pour vos Certifications QSE



Adeline COLIN
256 rue 'Agémont
88390 Girancourt



Téléphone : 03 29 37 57 20
Mobil : 06 88 77 01 67
adeline.colin88@gmail.com

J'interviens en conseil, formation et audit dans les domaines du management d'entreprises. Mon expérience de plus de 20 ans en Qualité Sécurité Environnement m'a permis d'acquérir une solide expérience dans ces domaines de compétences.

Pour consulter mes compétences : [cliquer ici](#)

AUDITRICE ICA QSE : ISO 9001 v2015 - ISO 14001 v2015 - ISO 45001 v2018 et QUALIOPI—RNCQ ; [cliquer ici pour visualiser mon certificat ICA](#)



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le n° 44 88 01334 88 auprès de la Préfecture de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) enregistré sous le n° 36-2022 auprès de la DREETS Grand Est (valable 5 ans)



N° SIREN : 822 514 626 * N° SIRET : 822 514 626 00016 * Code APE : 7022 Z

Organisation des interventions

Lieux d'intervention :

La prestation se déroulera chez le client, sur le site du client ou à distance sous forme de contact téléphonique / mail / visio-conférence ou de préparation de document.

Rôle et responsabilités de l'entreprise :

Pour le bon déroulement de la démarche, l'entreprise :

Assure la disponibilité des participants

Fourni le matériel de communication nécessaire : PC et vidéoprojecteur
Communique toute information nécessaire à la bonne marche du projet.

Rôle et responsabilités du prestataire:

ADELINE COLIN est une consultante spécialisée en système de management QSE.

ADELINE COLIN propose une méthodologie adaptée à l'organisation interne de l'entreprise et se voit ainsi confier les missions de :

- Fournir une assistance méthodologique, afin d'orienter et organiser la démarche de l'entreprise
- Apporter une expertise technique, afin de transmettre à l'entreprise les compétences nécessaires, et de valider la démarche réalisée par celle-ci
- Assister l'entreprise dans la maîtrise de son projet, et notamment le respect du planning établi, ainsi que le repérage et la résolution de points de blocage éventuels
- Faire intervenir d'autres experts dans l'éventualité d'approfondir une exigence particulière.

Confidentialité :

De Adeline COLIN envers son Client :

Adeline COLIN garantit la confidentialité de toutes les données et informations qui lui auront été communiquées.

Du Client envers Adeline COLIN :

Il ne peut être fait état, à titre publicitaire, de l'intervention d'Adeline COLIN sans accord préalable de celle-ci, tant sur le principe que sur le libellé de cette publicité. Toute utilisation du nom ou du logo d'Adeline COLIN est interdite sauf accord express d'Adeline COLIN.

En l'absence d'accord écrit du client, Adeline COLIN s'engage à ne faire aucune communication publique ou privée sur les travaux faisant l'objet de la mission.

Modalités particulières :

➤ pour les missions de formation :

La prestation de formation comprend la réalisation de la mission telle que détaillé dans le devis / convention de formation, la mise à disposition d'une salle par le client avec les moyens informatiques nécessaires au bon déroulement de la formation (PC + vidéoprojecteur). Les documents supports de formation seront remis à la fin de la prestation sous format informatique.

➤ pour les missions de conseil :

La prestation de conseil comprend la réalisation de la mission telle que détaillé dans le devis / contrat, la participation aux réunions prévues, la rédaction de compte-rendus d'avancement et une assistance par mail (dans la limite des sujets en lien avec la prestation).

➤ pour les missions d'audit – diagnostic :

La prestation d'audit comprend la réalisation de la mission telle que détaillé dans le devis / contrat, la rédaction d'un compte-rendu, la prise en compte des commentaires du clients (relecture / validation) et l'envoi du dossier final sous format informatique. Sauf stipulation contraire, Adeline COLIN réalise ses investigations par échantillonnage et n'effectue pas d'examen ou vérifications systématiques. L'information fournie par Adeline COLIN ne peut ainsi, en aucun cas, être considérée comme ayant un caractère exhaustif.

Les missions d'audit entrent dans un cadre de démarche volontaire du client. Les réponses apportées par celui-ci aux questionnements en vue de l'audit sont donc supposées refléter l'exactitude de la situation.

Conditions Générales de Ventes

Les présentes Conditions Générales de Ventes régissent les rapports entre Adeline COLIN et son Client, agissant à des fins professionnelles, pour la réalisation d'une prestation d'audit, et prévalent sur tout autre document.

Article 1 – Domaine d'application

Les présentes conditions s'appliquent aux prestations et interventions d'Adeline COLIN.

Les prestations de services d'Adeline COLIN visent :

- au développement de la qualité des produits et/ou prestations du client, en lien avec les norms de la série ISO 9001.
- à la prévention des risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes, en lien avec les normes de la série ISO 45001
- à la prise en compte du respect de l'environnement, en lien avec les normes ISO 14001 et 50001
- À la prise en compte globale des 3 piliers précédents, en lien avec les référentiels basés sur les exigences de l'ISO 26000 (RSE)

Elles sont définies dans les contrats, accords ou autres conventions dont les présentes conditions générales sont réputées faire partie intégrante.

Article 2 - PRIX

Les tarifs sont forfaitaires ; ils comprennent l'intervention ou la formation et les compte-rendus ou supports pédagogiques en version informatique.

Si les prix sont indiqués hors frais de séjours et déplacements, ceux-ci sont à rembourser à ADELINE COLIN par le client aux conditions suivantes (sauf si notifiés comme inclus dans le détail du devis) :

- Forfait kilométrique : 0,55 €.HT/km,
- Frais de transport et déplacement : sur justificatifs,
- Frais d'hébergement et subsistance : sur justificatifs.

Article 3—CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le règlement de la prestation est réalisé à réception de facture (sauf conditions particulières validées au préalable avec Adeline COLIN) par chèque à l'ordre d'Adeline COLIN ou par virement au numéro indiqué sur la facture.

Toute somme non payée à réception de la facture donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Article 4—ANNULATION - REPORT

ADELINE COLIN se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de ADELINE COLIN.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Si une annulation intervient moins de quatorze jours calendaires avant la date de début de la prestation, sauf en cas de force majeure, ADELINE COLIN facturera les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation.

Adeline COLIN se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation.

Après le début de la prestation, en cas d'annulation, d'absentéisme ou d'abandon, Adeline COLIN facturera directement au Client la totalité du prix de la prestation.

Cas particulier de location de salle de réunion :

Jusqu'à 60 jours avant la date de formation, 25 % du montant des services réservés et annulés seront facturés. De 59 à 45 jours avant la date de formation, 50 % du montant des services réservés et annulés seront facturés. De 44 à 30 jours avant la date de formation, 75% du montant des services réservés et annulés seront facturés. De 29 à 15 jours avant la date de formation, 90% du montant des services réservés et annulés seront facturés. Moins de 14 jours avant la date d'arrivée, toute réservation annulée sera facturée à 100% de sa valeur.

SUBSTITUTION

Adeline COLIN accorde la possibilité au Client, avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins.

Article 5—RESPONSABILITÉ

La responsabilité d'Adeline COLIN vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à Adeline COLIN au titre des présentes conditions.